



ACTUALITÉ DES NATIONS

CHRONIQUE

JES DROITS ANCESTRAUX

Qu'est-ce que cela signifie
réellement?

Légende
autochtone

SIIBI

VISITER NOTRE SITE INTERNET



L'eau comme entité vivante :
redéfinir notre lien aux rivières



LE 30 SEPTEMBRE,
Je porte un chandail orange.



JOURNÉE NATIONALE **DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION**

Tshishiku kauaitakanit tapueun mak nishtutatun.

Tshetshi takuak natutatun, ishpitenitamun, tshetshi
ashit uauitakanit innu tshissenitamuna mak
apishtakanit innuat utaimunua.

Ekuen ute ue tshi natshishkatunanit, ashu
patshitinakanit etenitakan mak tshetshi minakash
takuak minu uitsheutun.

La réconciliation se construit dans l'écoute, le
respect et la reconnaissance des réalités, des
savoirs et des voix autochtones.

Elle passe aussi par la création d'espaces où les
communautés peuvent se rencontrer, partager
leurs perspectives et bâtir des relations plus
ouvertes et durables.

COLLOQUE 2026 **Mamu Kakussesht** **Pêcheurs ensemble**



**Salle Teueikan,
Mani-Utenam**



17 au 19 novembre



Le Colloque Mamu Kakussesht 2026 réunira communautés autochtones, pêcheurs, organisations, gestionnaires et partenaires du milieu maritime afin de favoriser le dialogue, le partage des connaissances et la collaboration autour de projets marins.

**Réservez votre place
DÈS MAINTENANT!**



Québec

Une initiative de l'AMIK et de l'AGHAMW

Sommaire

Les droits ancestraux : qu'est-ce que cela signifie réellement?	4
Nos mots, nos voix - Héritages brisés, voix retrouvées	8
Recette autochtone - La bannique aux petits fruits sauvages	9
Légende autochtone - SiIBII	10
Littérature autochtone	12
L'eau comme entité vivante : redéfinir notre lien aux rivières	14



ACTUALITÉ DES NATIONS

Volume 1, numéro 12, Septembre-Octobre 2026

Éditeur

[Frédéric Langlais](#)
dg@actualitedesnations.ca

Tirage : Disponible en version Web au
actualitedesnations.ca

Contactez-nous

Vous avez une nouvelle ?
Vous désirez réserver une publicité ?
dg@actualitedesnations.ca

Actualité des nations
1038 av. De Quen
Uashat (Québec)
G4R5E4
Canada

Les droits ancestraux QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE RÉELLEMENT?

Lorsqu'on parle des droits des Premières Nations, certaines expressions reviennent régulièrement dans l'actualité : droits ancestraux, droits issus de traités, titre ancestral, consultation, territoire. Mais que signifient réellement ces termes?

Pour commencer cette nouvelle chronique, revenons à l'un des fondements du droit autochtone au Canada : l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Un droit reconnu par la Constitution

L'article 35 prévoit que les droits existants, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. Il précise également que les droits issus d'accords sur des revendications territoriales sont compris parmi les droits issus de traités.

Une précision est importante : l'article 35 n'a pas créé ces droits. Selon le ministère de la Justice du Canada, il est venu confirmer des droits qui existaient déjà. Cette distinction est fondamentale pour comprendre la nature particulière des droits ancestraux.

Mais qu'est-ce qu'un droit ancestral?

Un droit ancestral peut notamment être lié à une pratique, une coutume ou une tradition qui faisait partie intégrante de la culture distinctive d'une communauté autochtone.

La Cour suprême du Canada a développé ce principe notamment dans l'arrêt R. c. Van der Peet. Pour qu'une activité puisse être

protégée comme un droit ancestral, le droit revendiqué doit être lié à une pratique, une coutume ou une tradition qui occupait une place importante dans la culture distinctive du groupe concerné.

Cela peut donc concerner différentes activités et pratiques liées à la vie des communautés.

Et ces droits ne sont pas nécessairement identiques d'une Nation à l'autre. Leur existence et leur portée dépendent notamment de l'histoire, des pratiques et du territoire du groupe qui revendique le droit.

Droit ancestral ne veut pas automatiquement dire « titre ancestral »

C'est une distinction importante.

Un droit ancestral peut être associé à une activité ou à une pratique particulière sans nécessairement établir un titre ancestral sur un territoire.

Le ministère de la Justice décrit les droits ancestraux comme se situant sur un spectre : certains sont liés à des pratiques ou activités, alors qu'à l'autre extrémité se trouve le titre ancestral, qui correspond à un droit sur le territoire lui-même.

Autrement dit, reconnaître l'existence d'un droit ancestral ne signifie pas automatiquement qu'un titre ancestral sur

l'ensemble du territoire concerné a été établi.

Et les droits issus de traités?

Ils constituent une autre catégorie protégée par l'article 35.

Un traité peut établir des droits et des obligations concernant différents sujets. Les traités historiques et les traités modernes ne présentent d'ailleurs pas nécessairement la même forme ni le même contenu. Les traités modernes peuvent notamment porter sur la gestion des terres, les ressources, la récolte de poissons et d'animaux sauvages, les ressources patrimoniales ou encore des compensations financières.

Il est donc important de ne pas utiliser les expressions « droits ancestraux » et « droits issus de traités » comme si elles désignaient exactement la même chose.

Des droits qui peuvent évoluer

Une autre idée importante est que les droits ancestraux ne sont pas nécessairement figés dans le passé.

La jurisprudence reconnaît que leur exercice peut évoluer avec le temps. Le ministère de la Justice souligne notamment que les droits ancestraux existants sont interprétés avec une certaine souplesse afin de permettre à leur objet et à leur mode d'exercice d'évoluer dans les circonstances contemporaines.

Cette notion permet de mieux comprendre pourquoi une pratique traditionnelle peut continuer à avoir une signification juridique aujourd'hui, même si sa manière de s'exercer a changé.

À retenir

Droit ancestral

Droit lié à une pratique, une coutume ou une tradition autochtone qui répond aux critères juridiques établis par les tribunaux.

Droit issu d'un traité

Droit découlant d'un traité ou de certains accords de revendications territoriales.

Titre ancestral

Droit collectif sur un territoire qui constitue une forme particulière de droit ancestral et qui obéit à des critères juridiques propres.

Article 35

Disposition de la Constitution canadienne qui reconnaît et confirme les droits existants, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada.

Pourquoi cette chronique?

Les questions entourant les droits des Premières Nations sont souvent complexes et peuvent être difficiles à suivre lorsqu'elles sont présentées uniquement sous l'angle juridique.

« Comprendre nos droits » a pour objectif de rendre ces notions plus accessibles, en expliquant les concepts, leur origine et leur portée, sans remplacer les conseils d'un professionnel du droit.

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Engagée activement auprès des communautés d'ici, Aluminerie Alouette tient à souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

En cette journée importante, nous adressons une pensée sincère à nos employés et partenaires issus des Premières Nations, à leurs familles, ainsi qu'à toutes les personnes directement ou indirectement touchées.



ANU TSHETSHI MINUPANANUT
MAMU SHUTSHITEIESHKATUTAU



RÉTROUVER LA TERRE POUR NOURRIR L'AVENIR

Nourrir notre souveraineté par la terre et le territoire

Pendant des générations, nos modes d'alimentation ont été profondément perturbés. La colonisation, l'imposition du modèle industriel et la rupture forcée avec nos espaces traditionnels ont éloigné nos familles de ce qui nourrissait autrefois le corps et l'esprit. On a remplacé la viande sauvage, les plantes médicinales et les baies récoltées par de la nourriture transformée, coûteuse et souvent néfaste pour la santé. Pourtant, au cœur de chaque communauté, le souvenir de nos festins traditionnels est resté intact.

Plus qu'une nourriture, un lien spirituel

Chasser la gélinotte, pêcher le saumon ou cueillir la bannique et les atocas ne se résume pas à remplir un assiette. Pour les Premières Nations, s'alimenter sur le territoire est un acte sacré. Cela implique une relation de réciprocité avec le vivant, guidée par le respect, le partage et l'ingéniosité. En attikamek, en innu ou en cree, nommer les aliments du territoire, c'est honorer le cadeau offert par la Terre-Mère. Rien n'est gaspillé, tout est partagé avec les familles et les aînés, renforçant la solidarité sociale.

La jeunesse réapprend les gestes ancestraux

Aujourd'hui, une nouvelle génération choisit de retourner dans la forêt et sur les rivières. Dans plusieurs communautés, des jeunes organisent des camps en forêt, réapprennent la trappe, le fumage du poisson et la reconnaissance des plantes. Sur les réseaux sociaux, ils partagent des recettes mariant traditions

et modernité. Ils démontrent que la souveraineté alimentaire n'est pas un concept abstrait, mais une pratique vivante. Chaque gibier rapporté au village constitue une victoire contre la dépendance économique.



Les aînés, gardiens de la biodiversité

Ce retour aux sources s'appuie sur la sagesse inestimable de nos aînés. Eux seuls connaissent le comportement du gibier, les cycles de reproduction de la faune et les meilleurs moments pour cueillir les petits fruits sauvages. Leurs conseils enseignent la modération et la gestion durable du milieu naturel. Lorsqu'un grand-père montre à son petit-fils comment préparer une peau ou lever un filet de truite, il lui transmet une autonomie précieuse. La transmission intergénérationnelle devient ainsi le rempart le plus solide face à l'oubli.

Menaces écologiques et résistance

Bien sûr, des obstacles majeurs persistent. Le changement climatique modifie les routes migratoires et fragilise la sécurité de la glace. Les activités extractives, la déforestation et la pollution des eaux menacent la pureté des ressources naturelles. Malgré ces pressions, nos peuples refusent d'abandonner leur rôle historique de protecteurs. Réclamer l'accès à des aliments sains du territoire, c'est protéger nos forêts, nos rivières et la santé globale de toutes nos nations.

Vers une véritable autonomie alimentaire

S'approprier notre alimentation est une étape clé vers notre autodétermination. C'est affirmer notre droit de décider par nous-mêmes de ce qui entre dans nos maisons. En valorisant les cuisines traditionnelles dans nos écoles et nos centres de santé, nous soignons les traumatismes du passé et luttons contre les maladies chroniques. Nourrir notre peuple avec la richesse de nos terres est une déclaration d'indépendance forte et concrète.

Des actions porteuses d'espoir

- ◇ Sur l'ensemble du territoire, le changement s'accélère :
- ◇ Des jardins communautaires axés sur les plantes indigènes se développent.
- ◇ Des programmes scolaires intègrent des sorties de chasse et de pêche traditionnelles.



- ◇ Des coopératives locales transforment et distribuent la viande sauvage.
- ◇ Des familles privilégient le partage communautaire pour nourrir les plus vulnérables.

Une promesse pour les générations futures

La terre nous a toujours nourris avec générosité. En renouant avec les savoirs de nos ancêtres, nous assurons la santé, la liberté et la fierté des générations futures.

Car se nourrir du territoire, c'est honorer notre histoire. Et perpétuer cette alliance sacrée, c'est garantir l'avenir.

30 septembre
**Journée nationale de la vérité
et de la réconciliation**

Chaque enfant compte

Les Galeries
MONTAGNAISES
galeriesmontagnaises.com

Bonne journée nationale de la vérité et de la réconciliation



216 Route 138 Est, Sept-Iles, Quebec G4R 4K2

T. 418.927.2615

C. info@mishkau.com

RECETTE AUTOCHTONE



La bannique aux petits fruits sauvages

Un classique de la cuisine autochtone à partager en famille

La bannique, souvent appelée bannock en anglais, est un pain très présent dans différentes communautés autochtones d'Amérique du Nord. Sa préparation et ses ingrédients varient toutefois d'une Nation et d'une famille à l'autre.

Simple à préparer et facile à transporter, elle pouvait accompagner les repas ou être consommée lors des déplacements sur le territoire.

Pour cette version, nous lui ajoutons des petits fruits sauvages, qui rappellent les récoltes de fin d'été et du début de l'automne.

Ingrédients :

- ◇ 500 g de farine tout usage
- ◇ 15 ml de poudre à pâte
- ◇ 5 ml de sel
- ◇ 60 ml de sucre
- ◇ 75 g de beurre froid
- ◇ 250 ml de lait
- ◇ 125 ml de petits fruits sauvages ou de petits fruits frais (bleuets, framboises ou mûres)
- ◇ Un peu de beurre ou d'huile pour la cuisson

Préparation :

1. Préparer la pâte

Dans un grand bol, mélanger la farine, la poudre à pâte, le sel et le sucre.

Ajouter le beurre froid coupé en petits morceaux et travailler le mélange avec les doigts jusqu'à obtenir une texture légèrement granuleuse.

2. Ajouter le lait

Verser progressivement le lait en mélangeant doucement jusqu'à obtenir une pâte souple.

Éviter de trop travailler la pâte : elle doit rester légèrement rustique.

3. Incorporer les petits fruits

Ajouter délicatement les petits fruits afin de ne pas trop les écraser.

4. Façonner

Déposer la pâte sur une surface légèrement farinée et former un disque d'environ 2 à 3 cm d'épaisseur.

5. Cuire

Dans une poêle allant au four, faire chauffer un peu de beurre ou d'huile.

Déposer la bannique et la faire dorer quelques minutes de chaque côté.

Terminer la cuisson au four à 180 °C pendant environ 20 à 25 minutes, jusqu'à ce que le pain soit bien doré et cuit au centre.

6. Servir

Laisser refroidir quelques minutes avant de couper.

Servir chaude ou tiède, nature ou accompagnée de beurre, de sirop d'érable ou de confiture de petits fruits.

Un petit plus

Pour une version encore plus liée aux saveurs du territoire, remplacer une partie des petits fruits par des bleuets sauvages et servir la bannique avec un filet de sirop d'érable.

Une recette simple, nourrissante et rassembleuse, où les saveurs du territoire rencontrent une tradition qui continue de se transmettre.



LÉGENDE AUTOCHTONE

SIIBII

De Mistissini à la scène nationale

À seulement 13 ans, Siibii entend pour la première fois sa propre voix sur un enregistrement.

Ce qui pourrait sembler être un simple moment de découverte devient pourtant le début d'un parcours artistique qui mènera cette personne originaire de Mistissini, en Eeyou Istchee, jusqu'à une reconnaissance nationale.

« Je n'avais que 13 ans et j'entendais ma voix sur un enregistrement pour la toute première fois. C'est comme si une porte s'ouvrait et que la musique était désormais à ma portée. »

Quitter sa communauté pour poursuivre son rêve

Après ses études secondaires, Siibii quitte sa communauté à l'âge de 16 ans et s'installe à Montréal. Le changement est considérable : passer d'une communauté du Nord québécois à la métropole représente une transition personnelle, culturelle et professionnelle importante.

Siibii explique que cette réalité illustre aussi les difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains jeunes vivant dans des communautés éloignées lorsqu'ils souhaitent poursuivre des études ou développer une carrière artistique.

À Montréal, Siibii poursuit son développement artistique et construit progressivement un univers musical personnel.

Une identité musicale bien à soi

La musique de Siibii mélange notamment pop et R&B alternatif, tout en puisant dans les récits autochtones et dans des thèmes liés à l'identité, à l'héritage et à l'acceptation de soi.

Le nom Siibii, qui signifie « rivière » en cri, fait lui-même écho à cette idée de mouvement et de transformation.

En 2025, Siibii lance son premier microalbum éponyme. Le projet connaît rapidement une importante réception du public et donne lieu à trois spectacles de lancement à guichets fermés à Toronto, Ottawa et Montréal.

2026 : une reconnaissance nationale

L'année 2026 marque une étape importante.

Le Centre national des Arts décerne à Siibii le Prix Artiste émergent RBC 2026, une distinction accompagnée d'une bourse de 25 000 \$. Le prix reconnaît les artistes en début de carrière qui démontrent un potentiel créatif exceptionnel et une voix artistique singulière.

Cette reconnaissance arrive après plusieurs années de travail et alors que la musique de Siibii rejoint progressivement un public beaucoup plus large.

Une histoire qui dépasse la musique

Le parcours de Siibii permet de parler de beaucoup plus que de musique.

C'est l'histoire d'une personne qui grandit à Mistissini, découvre une passion artistique dès l'adolescence, quitte sa communauté pour poursuivre son chemin et finit par faire entendre une voix profondément personnelle sur des scènes beaucoup plus vastes.

C'est aussi une histoire de jeunesse, de création, d'identité et de transmission.

Et peut-être surtout, une histoire qui rappelle que les talents qui émergent des communautés des Premières Nations n'ont pas besoin de renoncer à leur identité pour trouver leur place dans le monde artistique contemporain.

SIIBII EN QUELQUES DATES

- Mistissini — lieu d'origine
- 13 ans — découverte de sa voix grâce à un atelier artistique
- 16 ans — départ de la communauté pour Montréal

- 2025 — lancement du microalbum Siibii
- 2025 — trois spectacles de lancement à guichets fermés et présence au palmarès CBC Music
- 2026 — Prix Artiste émergent RBC du Centre national des Arts

Une phrase pour conclure

« Une voix peut naître dans une petite communauté et finir par être entendue bien au-delà de son territoire. »



- Agora du Vieux-Port
- Aluminerie Alouettes
- Amik
- Bloc Québécois
- Carnaval de Québec
- Cirque de la Pointe-Sèche
- Festigrill
- Festival de Saint-Tite
- Festival d'été de Québec

- Festival Fono
- Festival Kwei
- Francofête
- Galeries montagnaises
- Garage Dany Lapointe
- Groupe Gestev
- Groupe Olivier
- Instituts Takapesh
- Le Cavac

- Le Rockconteur
- Les Capitales de Québec
- Loc
- Mishkau Construction
- Grand Prix de Trois-Rivières
- Quality Inn
- Rio Tinto
- St-Roch en fête

LITTÉRATURE AUTOCHTONE



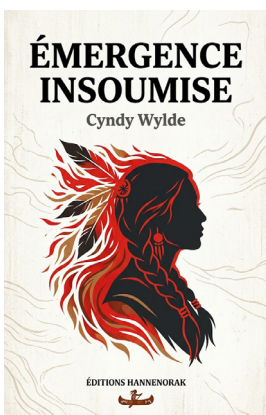
Envole-toi, Mikun

Moira-Uashteskun Bacon - Éditions Hannenorak, 2023 – 96 pages

Après le départ de sa sœur Nissi vers la ville, Mikun, quinze ans, se retrouve désemparée. Entre le territoire de sa communauté innue et la grande cité urbaine, la jeune fille peine à trouver sa place. Convaincue qu'en s'éloignant de ses origines elle s'intégrera plus facilement, elle entame une quête d'identité complexe. Ce roman aborde les déchirements de l'adolescence, le désir d'appartenance et la fierté culturelle avec une grande sensibilité.

À travers un langage incisif et poétique, l'autrice capte les émotions brutes de la jeunesse autochtone contemporaine. L'œuvre explore la difficulté d'être soi-même face au regard des autres, tout en rendant hommage à la richesse des racines et à la solidarité familiale. C'est un récit initiatique touchant sur la réconciliation avec ses origines.

En entremêlant les murmures intimes d'une adolescente anxieuse et la force tranquille du territoire innu, le récit montre que le chemin vers soi passe souvent par le retour aux sources. La vulnérabilité du personnage principal offre une passerelle universelle sur les doutes de la jeunesse contemporaine. Entre envol personnel et attachement communautaire, le roman célèbre la puissance de la parole libérée.



Émergence insoumise

Cyndy Wylde - Éditions Hannenorak, 2024 – 78 pages

Professeure et militante anicinabe et atikamekw, Cyndy Wylde livre dans cet essai une réflexion percutante sur la persistance du racisme systémique envers les femmes autochtones. L'autrice s'appuie sur son parcours personnel et ses travaux universitaires pour dénoncer la surreprésentation carcérale et les discriminations institutionnelles.

L'ouvrage dresse un état des lieux sans concession, tout en célébrant la force et la résilience des femmes des Premières Nations. Entre cri du cœur et analyse sociologique, ce livre court mais incisif constitue un appel urgent à la justice et à la décolonisation des esprits. Il met en lumière les luttes contemporaines pour la dignité et la réappropriation du pouvoir d'agir.

L'autrice refuse le rôle de victime passive pour incarner une parole résolument maîtresse de son destin et de son récit. Elle démonte les mécanismes d'oppression tout en traçant des pistes concrètes de guérison collective et de souveraineté sociale. Cet essai indispensable réaffirme la place essentielle des femmes autochtones comme gardiennes du changement et piliers de la transmission communautaire.



Bonne journée Nationale des de la réconciliation !

Célébrez le patrimoine, la diversité culturelle et les réalisations remarquables des Premières Nations, des Inuit et des Métis!

1009 Bd Laure, Sept-Îles, QC G4R 0S9
qualityinnsept-iles.com
(418) 960-5600



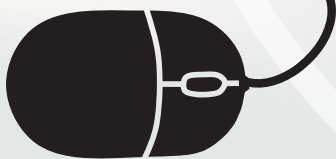
30 USHKAU-PISHIM^u / SEPTEMBRE

Tapueun mak
minu-tapishimitishun

Journée nationale de la
vérité et de la réconciliation



RÉCUPÉREZ
LES TROUSSES



tshakapesh.ca / ÉVÉNEMENTS





L'EAU COMME ENTITÉ VIVANTE REDÉFINIR NOTRE LIEN AUX RIVIÈRES

L'eau comme entité vivante : redéfinir notre lien aux rivières
Partout sur le continent, une révolution juridique et culturelle discrète est en marche. Portée par les Premières Nations, elle remet en question la vision occidentale qui considère la nature comme une simple ressource à exploiter. Pour nos peuples, la terre, les forêts et l'eau ne sont pas des biens matériels : ce sont des parents, des alliés et des gardiens de la vie. Aujourd'hui, ce savoir millénaire s'impose dans le débat public sous la forme d'un concept novateur : l'octroi de la personnalité juridique aux cours d'eau.

Une vision du monde incarnée dans la loi

L'eau est le sang de la Terre-Mère. En innu, en cree ou en anishinaabemowin, les mots utilisés pour parler des rivières décrivent des forces en mouvement, dotées d'une mémoire et d'un rôle spirituel. La rupture provoquée par le développement industriel a contaminé de nombreux bassins versants, altérant la santé des écosystèmes et des communautés qui en dépendent. Face à cette dégradation, les approches environnementales classiques ont montré leurs limites.

C'est dans ce contexte que la rivière Magpie (Muteshekau Shipu), située sur le territoire Innu de Ekuanitshit sur la Côte-Nord, a marqué l'histoire en devenant le premier cours d'eau au Canada à se voir reconnaître des droits juridiques. Grâce à une alliance entre le Conseil Innu et la municipalité régionale de comté, la rivière possède désormais le droit de couler librement, de préserver sa biodiversité, de ne pas être polluée et d'être représentée en justice par des gardiens désignés.

Des gardiens de l'eau engagés pour le futur

Cette reconnaissance légale n'est pas un artifice théorique. Elle incarne la responsabilité ancestrale des femmes autochtones, traditionnellement reconnues comme les gardiennes de l'eau. À travers tout le territoire, des marches pour l'eau sont organisées, parcourant des centaines de kilomètres pour sensibiliser la population à la vulnérabilité des lacs et des rivières.

Ce mouvement transcende les frontières communautaires. Il propose une nouvelle forme de gouvernance partagée où le savoir traditionnel et la science moderne s'unissent pour protéger l'environnement. En intégrant les concepts autochtones de réciprocité dans le droit contemporain, nous traçons une voie où la protection de la nature ne repose plus sur

l'interdiction, mais sur la responsabilité envers le vivant.

Une cartographie sacrée de la mémoire

Naviguer sur ces rivières, c'est aussi parcourir des autoroutes ancestrales tracées par des générations de voyageurs. Chaque méandre, chaque rapide porte un nom ancien qui raconte un événement, une légende ou un repère indispensable à la survie. En redonnant à ces cours d'eau leur toponymie d'origine, les communautés réaffirment la géographie sacrée de leur territoire et réinscrivent leur présence millénaire dans le paysage.

Les bassins versants comme espaces de santé globale

Au-delà de l'enjeu écologique, la préservation des cours d'eau est intimement liée à la santé physique et psychologique de nos communautés. Lorsque l'eau est pure, c'est tout l'écosystème communautaire qui s'épanouit : la cueillette des plantes médicinales aquatiques redevenant possible, la qualité des poissons s'améliorant et le sentiment de sécurité culturelle se renforçant chez les habitants. Assainir une rivière, c'est littéralement soigner les traumatismes subis par le territoire et par ceux qui y vivent.

Défis juridiques et politiques à relever

Bien que ces initiatives soient prometteuses, l'intégration de la personnalité juridique de la nature rencontre d'importants obstacles :

- ◇ La résistance des cadres juridiques canadiens et québécois, fondés sur le droit de propriété et l'exploitation des ressources.
- ◇ La pression constante des projets extractifs, hydroélectriques et forestiers sur les territoires non cédés.
- ◇ Le manque de mécanismes de financement permanents pour assurer la surveillance et la protection des rivières par les communautés.
- ◇ La nécessité d'harmoniser les lois provinciales avec les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.



UNE PROPRIÉTÉ DE

Rio Tinto | IOC

Ça n'en vaut pas le risque.

Ne faites pas intrusion
sur les voies ferrées.



Pour en savoir plus
www.operationgareautrain.ca

La jeunesse au cœur de la garde de l'eau

Pour la jeunesse autochtone, la défense des eaux territoriales représente à la fois un devoir d'héritage et un acte d'affirmation culturelle. Dans les écoles et sur les réseaux sociaux, de jeunes militants documentent la beauté des rivières et dénoncent les pollutions. En apprenant à naviguer sur les voies navigables de leurs ancêtres, ils réapprennent la géographie sacrée de leur territoire. Ils rappellent que protéger une rivière, c'est aussi protéger la culture, la santé et l'autonomie des générations à venir.

Alliances stratégiques et solidarités régionales

Cette quête pour la protection des eaux crée des ponts inédits entre les nations autochtones, les scientifiques, les juristes et les citoyens résidant à proximité des bassins versants. Ces rassemblements transversaux prouvent que la préservation de l'environnement peut devenir un terrain d'entente concret, où le dialogue interculturel débouche sur des actions de conservation partagées et pérennes.

L'écho mondial des luttes juridiques autochtones

Cette démarche s'inscrit également dans un élan international sans précédent où d'autres peuples autochtones, de la Nouvelle-Zélande à l'Amérique du Sud, réussissent à faire reconnaître les droits des rivières, des montagnes et des forêts. En partageant leurs stratégies juridiques et spirituelles à travers les continents, nos nations participent activement à l'émergence d'une jurisprudence mondiale axée sur le respect de la Terre.

Un héritage vivant à transmettre aux sept prochaines générations

Dans la philosophie de nombreuses nations, toute décision prise aujourd'hui doit être évaluée en fonction de son impact sur les sept générations à venir. Accorder une personnalité juridique aux cours d'eau s'inscrit exactement dans cette vision à long terme : il ne s'agit pas seulement de régler des litiges environnementaux immédiats, mais de garantir que nos arrière-petits-enfants puissent, eux aussi, s'abreuver à des sources pures et poursuivre cette alliance ancestrale avec le territoire.

Un modèle de gouvernance pour l'humanité

Reconnaître les droits de la nature offre une chance unique d'assainir notre relation avec l'environnement. Cela exige de dépasser la logique de domination pour adopter une posture d'humilité et de partenariat. La protection des rivières nous enseigne que nous ne possédons pas la terre : nous lui appartenons.

En écoutant la voix des cours d'eau et la sagesse de ceux qui les protègent depuis des millénaires, nous dessinons un avenir où le développement ne se fait plus au détriment du vivant, mais en harmonie avec lui.



Prenez la route en profitant d'un service
5 étoiles pour vos escapades estivales !

OLIVIER
CHRYSLER | SEPT-ÎLES

119, rue Monseigneur Blanche

Sept-Îles (Québec) G4R 3G7

Ventes : 1 418 962-2555

Pièces : 1 833 604-1669

www.olivierchryslerseptiles.com

OLIVIER
NISSAN | SEPT-ÎLES

115, rue Monseigneur Blanche

Sept-Îles (Québec) G4R 3G6

Ventes : 1 418 962-2555

Entretien, pièces & service: 1 418 968-6000

www.oliviernissanseptiles.com

OLIVIER
FORD | SEPT-ÎLES

690, avenue Brochu

Sept-Îles (Québec) G4R 2X5

Ventes : 1 418 962-3301

www.olivierfordseptiles.com

MÉGA CENTRE
OLIVIER OCCASION

106, rue Maltais

Sept-Îles (Québec) G4R 5W5

Ventes : 1 418 962-0842

www.olivieroccasionseptiles.com

← BONNE JOURNÉE DE LA RÉCONCILIATION